

Session Budgétaire du 16 décembre 2013

Discours du Président

Mes chers collègues,

Le budget primitif pour 2014 que je soumets aujourd'hui à votre vote inaugure une évolution majeure de nos politiques départementales. Ceci à double titre.

En premier lieu, il met en œuvre pour l'année qui vient **les mesures adoptées lors de la précédente session, dans le cadre de la révision de nos politiques publiques**, par la majorité de cette assemblée.

Les orientations budgétaires dont nous avons débattu le même jour en présentaient déjà les contours. **Recentrage** de nos actions sur nos compétences obligatoires. **Réajustement**, voire **suppression** de certaines de nos interventions, dans le souci de **restaurer nos marges de manœuvre financières**. **Dans le souci, également, de préserver l'investissement, mais aussi nos capacités d'intervention en matière de solidarités**, afin de faire face à la fois aux difficultés croissantes de nos concitoyens et au désengagement continu de l'État. Je rappelle que la dotation allouée par l'État enregistre un repli historique de 3% au niveau national.

Le projet de budget 2014 qui vous est soumis ne comporte pas de changements substantiels par rapport aux propositions des orientations budgétaires. Simplement je vous fais observer que **nous sommes passés de 51 à 52 millions d'Euros d'investissements**, ce qui marque déjà notre ferme volonté de

tenir bon sur ce point. **Tout en poursuivant notre moratoire fiscal, pour la 8^{ème} année consécutive !**

J'insiste aussi sur le fait que **plusieurs incertitudes** planent sur nos recettes pour 2014.

-Sur celles issues des droits de mutation, extrêmement volatiles. Elles marquent de nouveau le pas, et nous jugeons prudent de ramener nos prévisions de 25 à 24 millions. Cependant, comme vous le savez, **les Départements pourront en augmenter le taux jusqu'à 4,5%** , soit une augmentation de 0,7%, **et je vous propose d'inscrire 2 millions pour 2014** . Nous déciderons de ce taux lors d'une session extraordinaire le 10 janvier prochain.

-Que dire des recettes que devait nous procurer l'écotaxe ? qu'il serait téméraire d'en anticiper un quelconque montant, compte tenu des **atermolements du gouvernement à ce sujet**.

- La taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) devrait quant à elle rapporter **moins que prévu**.

- S'agissant de la Taxe sur le Foncier bâti, aux termes de la loi de finances, la revalorisation des bases est **moins forte que prévu**, de 0,9% au lieu des 1,3% attendus.

- Enfin, pour terminer cette énumération sur une note positive, vous savez que la loi de finances pour 2014 a créé un **fonds de compensation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)**. Je vous passe les critères de répartition, pour la bonne raison qu'ils ne sont pas encore arrêtés et qu'ils sont extrêmement complexes, mais disons **qu'il pourrait nous**

rapporter autour de 5 millions d'Euros, soit un peu plus que ce que nous avons prévu lors du BP.

Toutes ces incertitudes, dues tantôt à la conjoncture mouvante, tantôt au grand flou des intentions gouvernementales, nous incitent, par delà le bon et le moins bon, à nous en tenir, prudemment et humblement, aux fondamentaux qui assurent, depuis 10 ans, une trajectoire saine à notre collectivité.

Mais nous ne faisons pas, loin s'en faut, que gérer les difficultés présentes. Ce budget 2014 est aussi et avant tout un budget tourné vers l'avenir. Dans le même temps que nous préservons nos capacités d'agir dans les prochaines années, nous mettons en œuvre une nouvelle feuille de route.

Et quelle feuille de route ! L'œuvre commune des habitants et des nombreux acteurs économiques, sociaux et culturels du Loir-et-Cher qui, durant ces douze derniers mois, ont réfléchi et échangé sur la façon dont ils voient l'avenir de leur territoire, sur les projets qui portent cette vision. Cette œuvre commune nous rassemble parce qu'elle nous ressemble. Pour le Conseil général comme pour l'ensemble des acteurs de notre territoire, elle doit être une constante référence.

Je vous présente aujourd'hui un **rapport sur le « Livre Blanc Loir-et-Cher 2020, bilan et perspectives »**, une synthèse de ce document qui sera diffusé à l'occasion des vœux. Il s'ordonne autour de **trois grands savoirs** mis en évidence par la réflexion commune.

- **Le savoir bien-vivre**, pilier de l'identité de l'attractivité et du développement du Loir-et-Cher.
- **Le savoir bien-faire et l'innovation**, ancrés dans les gènes de notre territoire, et qui doivent être valorisés.
- **Le savoir-accompagner**, développer le plus d'autonomie possible pour chacun, le plus de participation à la vie sociale et économique.

Pour agir dans ces trois directions, **une méthode**, vraiment attendue par la population, et déjà bien engagée en Loir-et-Cher : **la coopération entre tous les acteurs du territoire, en particulier entre acteurs publics**, pour une plus grande efficacité. C'est entre autres, l'exigence de simplification, de mutualisation des moyens, et j'en reparlerai tout à l'heure.

Dans le cadre de ces trois axes et de cette méthode, les travaux de Loir-et-Cher 2020 ont mis en évidence **dix chantiers qui débouchent sur 100 projets, mis en œuvre soit par des partenaires divers, soit par le Conseil général seul, soit par le Conseil général et des partenaires.**

Certains projets de notre ressort vont rapidement s'engager. Ils font dès aujourd'hui l'objet de plusieurs rapports.

Ainsi, dès maintenant, un rapport spécifique vous est soumis concernant un **programme intitulé "TOUBIB où est notre TOUBIB" (prononcer « toubib où est not' toubib »)**. Comme vous le savez, l'accès équitable à la santé quelle que soit la condition, l'âge, le lieu d'habitation de nos concitoyens, est apparu comme le souci et la priorité majeure des Loir-et -Chériens. Ce rapport vous propose **10 projets immédiats en vue de faire venir les praticiens, de les faire**

rester et d'optimiser leurs conditions d'exercice. Ils concernent **le soin, la prévention, des modes de prise en charge innovants (PAIS, télémédecine), les transports.** Ceci durant l'année 2014. Ensuite, au vu des résultats de ces actions, nous construirons un **Schéma Départemental Démographie Médicale 2015/2020.**

En outre, nous vous proposons d'engager cette année **1 million d'euros sur la domotique,** dont les développements sont multiples, mais qui intéresse en particulier notre politique en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile.

Un autre rapport vous propose d'engager **2 millions d'euros sur le très-haut débit,** en association avec le Département de l'Indre. Comme vous le savez, nous intervenons depuis plusieurs années sur le haut débit. Dans la modernisation de notre économie, l'accès au très-haut débit est un levier important pour l'économie du Loir-et-Cher.

Cette coopération proposée aujourd'hui avec l'Indre découle directement de cette « fédération des énergies » prescrites par nos concitoyens au travers de Loir-et-Cher 2020.

Tout comme, naturellement, **notre coopération avec les Départements d'Eure-et-Loir et du Loiret,** dont vous avez récemment approuvé la convention globale et pour laquelle, le 4 décembre dernier, nos trois collectivités ont reçu le prix des Acteurs publics 2013 dans la catégorie « fonction publique territoriale ». Hé bien dans le cadre de cette démarche innovante, nous vous soumettons **la création d'un groupement d'achat qui va permettre d'obtenir de meilleurs prix, de simplifier les processus de consultation,**

et de faire en sorte que nos partenaires - les SDIS, les agences techniques, les syndicats mixtes, les communes, les EPCI- puissent aussi profiter de ce double avantage.

Voici un autre aspect de cette coopération tant attendue entre les territoires : en début d'année, j'ai demandé à Bernard PILLEFER de mener une réflexion globale pour apporter une réponse rapide et opérationnelle à la disparition prévisible de l'assistance technique des services de l'État (l'ATESAT) dans le domaine de la voirie communale. Face à ce désengagement de l'État confirmé dans l'article 66 de la Loi de Finances, **nous vous proposons aujourd'hui la mise en place d'une structure offrant des prestations de même nature et à laquelle pourront adhérer les EPCI et les communes de moins de 2 000 habitants qui le souhaiteront.**

Mes chers collègues, vous le constatez par ces quelques exemples : **le BP 2014, loin d'être frileux et attentiste, est un budget dynamique. Il est en marche vers les objectifs fixés par Loir-et-Cher 2020**, qui nous donne en particulier à nous, Conseillers généraux, la mission de fédérer les énergies, de faire en sorte que les structures publiques de notre territoire travaillent ensemble, conjuguent leurs efforts. C'est ce que nous faisons au travers des quelques exemples que j'ai cités. C'est aussi ce que font d'autres. **Et je veux saluer la démarche des Communautés de Communes de Grand Chambord, de la Beauce Ligérienne et de Beauce et Forêt, qui ont décidé de mutualiser leurs moyens, de partager leurs savoir faire respectifs.**

Alors bien sûr, cette volonté qui chemine dans bien des collectivités, elle rencontre des obstacles, comme celui qui nous vient aujourd'hui du Gouvernement au travers du **nouveau découpage cantonal, qui fait fi des réalités locales, des solidarités concrètes entre territoires**. Je n'en dis pas plus aujourd'hui car ce sera le principal objet de la session du 10 janvier que j'ai évoquée plus haut. Sur ce front là aussi nous devons nous battre, **pour la défense des territoires ruraux**.

Mais pour ce qui dépend de nous, ce budget 2014, par delà les difficultés et les incertitudes, amorce cet élan qui doit faire du Loir-et-Cher, tout au long des années qui viennent, non pas seulement un territoire de projets, mais un territoire en projets, animé par des acteurs publics déterminés à ce travail en commun qu'attendent de nous nos concitoyens .

Je vous remercie